

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE DES REPRÉSENTANT-E-S DES

ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX

1^{er} → 21
FÉVRIER
2017

**CATHERINE BONS ET
CAROLE CHARPENTIER
DES ÉLUES FSU
EXPÉRIMENTÉES
ET COMBATIVES!**



Catherine Bons, siège à la CCPD depuis 1995, elle est également élue au Comité Technique Paritaire du Conseil Départemental. Carole Charpentier, siège à la CCPD depuis 2005. La défense individuelle et collective des collègues assistantes maternelles et familiales, elles la pratiquent toutes les deux au quotidien et avec efficacité.

En **CCPD** : retrait d'agrément, suspension, restriction, autant de situations soumises à la commission et qui demandent à Catherine, Carole et aux autres élues FSU un travail en amont pour bien connaître les dossiers et les défendre efficacement. Depuis qu'elles siègent, Catherine et Carole ont réussi à sauver des agréments, elles ont toujours défendu avec acharnement la cause des collègues afin que leur point de vue soit entendu. Depuis que la CCPD existe des évolutions positives sont constatées dans l'approche des dossiers mais beaucoup reste à faire pour la profession encore très marquée par la précarité !

Aux **PRUD'HOMMES**, mandatée par le syndicat FSU, Catherine accompagne et défend régulièrement des collègues assistantes maternelles lorsqu'elles ont un conflit avec leur employeur. Que ce soit à Carcassonne ou Narbonne, elle se déplace et défend des dossiers concernant le paiement des salaires, des préavis non effectués et non payés, la récupération de documents pour l'inscription à Pôle-Emploi, etc... et elle obtient des résultats!

Elles font un travail de conseil chaque fois que cela est possible en amont avec les assistantes maternelles et les parents, qui souvent manquent d'informations. Cela permet de trouver un accord et d'éviter la démarche aux Prud'hommes.

Avec leur équipe elles apportent aussi conseil et soutien aux assistantes maternelles au moment de la mise en place du contrat de travail, les informent de leurs droits et des points à discuter et à clarifier avec les parents. Souvent elles aident les parents, en accord avec l'assistante maternelle, dans la rédaction du contrat de travail, exercice parfois compliqué lorsqu'on n'a jamais été employeur.

Au **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**, des avancées ont été obtenues par la FSU : SMIC pour l'accueil du 1^{er} enfant, mise en place de grilles salariales, primes 35 h, revalorisation indemnité d'entretien au 1^{er} janvier 2017...

**LEUR EXPÉRIENCE ET LEUR
DISPONIBILITÉ, CATHERINE ET
CAROLE LES METTENT AU SERVICE
DES ASSISTANTES MATERNELLES
ET FAMILIALES ET DE LA LISTE
QU'ELLES CONDUISENT COMPOSÉE
DE CANDIDAT-E-S MOTIVÉ-E-S ET
ENGAGÉ-E-S.**



ATTENTION
CECI
N'EST PAS
UN BULLETIN
DE VOTE

Dès le 1^{er} février et avant le 21 février votez uniquement par correspondance pour élire vos représentant(e)s à la CCPD.

- ➔ Votez pour une liste constituée d'assistant(e)s maternelles et familiaux efficaces, disponibles, combatifs et engagés depuis des années dans la défense de la profession et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.
- ➔ Votez pour une liste renouvelée mais composée de collègues expérimentées qui siègent pour certaines déjà en CCPD et qui ont défendu et soutenu beaucoup d'entre-vous.
- ➔ Votez pour une liste représentant tous les secteurs géographiques du département.
- ➔ Votez pour une liste d'assistant(e)s maternelles et familiaux qui luttent à vos côtés depuis des années tant au plan local que national pour une réelle reconnaissance de votre métier.

COMMENT VOTER ?

Le vote se déroule uniquement **par correspondance**. Vous avez reçu le matériel de vote il y a quelques jours, **votez sans attendre**.

ATTENTION, pour que votre vote soit valable :

- ➔ il faut voter pour la liste entière, sans rayer de nom ;
- ➔ vous devez mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe de couleur rose, puis dans l'enveloppe T pré-timbrée, de couleur blanche en inscrivant au dos votre Nom, Prénom, adresse et **en la signant**.

TOUTES les assistantes maternelles et familiales agréées votent qu'elles soient en activité ou pas, VOTRE DROIT À VOTER C'EST VOTRE AGRÈMENT.

UNE ÉQUIPE SOUDÉE ET DYNAMIQUE

Catherine BONS
Assistante FAMILIALE
CMS Carcassonne-Centre
agréée depuis 1985
pour 3 enfants
ELUE À LA CCPD DEPUIS 1996



Carole CHARPENTIER
Assistante MATERNELLE
à Bram, CMS de Castelnaudary
agréée depuis 1995
pour 4 enfants
ELUE À LA CCPD DEPUIS 2005



Véronique PILLET
Assistante FAMILIALE
CMS de Limoux
agréée depuis 2004
pour 3 enfants



Claudine THOMAS
Assistante MATERNELLE
à Carcassonne,
CMS Carcassonne-Centre
agréée depuis 2008
pour 4 enfants



Sandrine BOUISSIOUX
Assistante FAMILIALE
CMS de Limoux
agréée depuis 2012
pour 2 enfants



Patrice DUFOIX
Assistant MATERNEL
à Pexiora, CMS de Castelnaudary
agréé depuis 2012
pour 1 enfant



Alessandra BAT
Assistante FAMILIALE
CMS Narbonne Littoral
agréée depuis 2002
pour 2 enfants



Marie-Pierre GAUDAN
Assistante FAMILIALE
CMS Carcassonne-Centre
agréée depuis 2004
pour 2 enfants

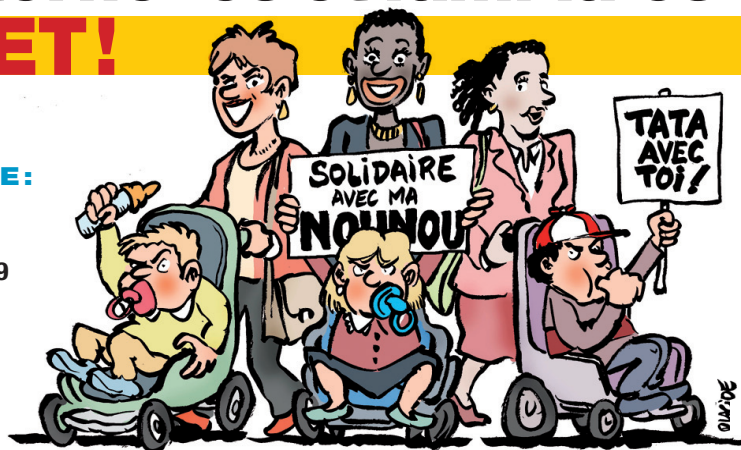


**AVEC LA FSU, LA DÉFENSE
des assistantes maternelles et familiales
C'EST DU CONCRET!**

LA FSU TERRITORIALE



POUR NOUS JOINDRE :
FSU Conseil départemental
de l'Aude,
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9
TÉL. : 04 68 11 64 34
ou 04 68 11 63 24
COURRIEL :
fsu@auode.fr
SITE : snuter-fsu.fr
FACEBOOK :
FSU Territoriaux 11



Aude